

Séance du 14 septembre 2020.

Présents : Mmes et MM. MULLENS Corine, Bourgmestre faisant fonction-Présidente ;
MERTZ Louise, DEFAUX Julien, DAVIN Christophe et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins;
PIRSON Luc, Directeur général.

Excusés : M. HERMAN Yvon, Échevins ;
Mme LEJEUNE Janique, Présidente du C.P.A.S.

Délibération n° 1584/2020.

**DECLARATION POUR UN BIEN SIS RUE LAFAYETTE, 43 - ROCHEFORT - MADAME VAN DER LINDEN -
RECEVABILITE ET COMPLETUDE.**

Le Collège Communal ;

Vu l'article 1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne tel que modifié notamment par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret du 15 mai 2003 ainsi que par les arrêtés du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 respectivement relatifs à l'organisation de l'évaluation des incidences sur l'environnement et à la liste des projets soumis à étude d'incidences ;

Considérant que l'Association des Copropriétaires représentée par Madame Van der Linden Anne a introduit une déclaration environnementale pour un établissement de 3^{ème} classe relative à un bien sis à :

- Rue Lafayette, 43 - 5580 ROCHEFORT ;
- cadastré 1^{ère} division, Rochefort, Section C N° 660K2
- et ayant pour objet : « maintien en activité d'une citerne à mazout enterrée d'une capacité de 15000 l » ;

Considérant qu'il s'agit du maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration ;

A L'UNANIMITE:

DECLARE le dossier de déclaration de l'Association des Copropriétaires représentée par Madame Van der linden Anne complet et recevable;

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Fonctionnaire Technique, Direction Générale Opérationnelle 3 – Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement et à la Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

La Présidente,
(s) C. MULLENS.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 14 septembre 2020.

Le Directeur général,

L. PIRSON.



La Bourgmestre f.f.,

C. MULLENS.